

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 474-04

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde;

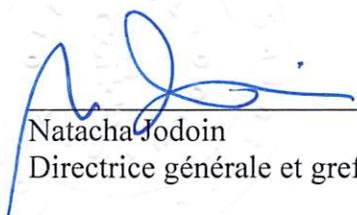
QUE lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 18 août 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement numéro 474-04;

QUE le Règlement 474-04 relatif aux permis et certificats est en vigueur ce 21 août 2025;

QUE le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Le présent avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 21^e jour du mois d'août 2025,



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière